

Convocation du Conseil Municipal

Le 19 novembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal a été convoqué pour le jeudi 27 novembre 2014 à 18h00

Ordre du jour :

- Tarifs communaux et tarifs village-vacances : révision annuelle.
- Maison Veillon.
- Tarif cantine : bilan de la commission sur la mise en place d'une tarification adaptée.
- Décision modificative : remboursement prêt Valenton.
- Demande par le collège d'une subvention pour un voyage scolaire.
- Déneigement : proposition de nouvelle organisation.
- Avenant travaux ERDF : étude travaux d'enfouissement Gachon-Malmontat et alimentation BTS terrain Clos des sœurs ;
- Programme FIC et travaux fontaine place Saint-Martin.
- Illuminations : bilan de la commission chargée du cadre de vie.
- Projet espace détente Saviloisirs : création d'un espace spa-hammam-sauna.
- EHPAD : relogement temporaire.
- Hébergement CLSH : proposition de nouveaux locaux temporaires.
- Service communal : comparatif avec communes similaires.
- Commission culture : Fonctionnement.
- Délégations : modification de certaines délégations (ciné parc...).
- Convention Ciné parc : prise en charge du repas de l'opérateur.
- Concours départemental race Salers 2015.
- Questions diverses : Dans la mesure du possible, merci de les soumettre en avance à M. le Maire afin d'améliorer la pertinence des réponses à apporter.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

* * * * *

Séance du 27 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le vingt sept novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHASSAIGNE François.

Présents: MM. CHASSAIGNE François, JOUBERT, GACHON, HERITIER, DEROSSY, CHASSAIGNE André, BARRY, COMBRIS, POURCHER, DELAPORTE, GRAEL-BOIVIN, ALCALAY-RIOUX, MENAGER, CAMBRAY, MONTALBANO.

Marie-Pierre DEROSSY a été élue secrétaire.

Tarifs communaux 2015

Le Conseil Municipal fixe à 2% l'augmentation des tarifs communaux 2015.

Appartements communaux Mairie:

loyers mensuels et chauffage mensuel réparti sur 8 mois (octobre à mai)

- appartement 4 : (OULD'AMEUR): 285 € - chauffage: 99 € - Ordures Ménagères : 4,83 €
- appartement 5 : (BAYLE): 214 € - chauffage: 61 € - Ordures Ménagères : 4,83 €
- appartement 6 : (CUSSON): 214 € - chauffage: 60 € - Ordures Ménagères : 4,83 €
- appartement 7 : (HERITIER) 214 € - chauffage: 57 € - Ordures Ménagères : 4,83 €

Appartement nouvelle gendarmerie:

- loyer de l'appartement : 393 €
- loyer du garage : 31 €
- taxe ordures ménagères : 13,58 €

Bureau parlementaire :

- loyer trimestriel : 328 €
- charges trimestrielles : 298 €

Appartement de la poste:

- Loyer : 326 €.
- Chauffage de juin à septembre : 68 €.
- Chauffage de octobre à mai : 198 €.
- Ordures ménagères : 8,50 €.

Location appartement école primaire :

- Loyer : 318,00 €
- Chauffage : 74,00 €
- Garage : 21,00 €
- Ordures ménagères : 7,48 €

Bureau infirmiers:

- loyer : 61 €
- Charges : 61 €

Taxe ordures ménagères

Appartements ancienne gendarmerie :

10,79 € mensuels.

- Pour chaque appartement du 1^{er} janvier au 31 décembre soit :

129,48 €

Maison VEILLON :

10,08 € mensuels.

- Maison du 1^{er} janvier au 31 décembre soit :

120,96 €

Appartements gendarmes :

14,12 € mensuels

- Pour chaque appartement du 1^{er} janvier au 31 décembre soit :

169,44 €

Studio gendarme :

7,00 € mensuels.

- Studio du 1^{er} janvier au 31 décembre soit :

84,00 €

Résidence GASPARD DES MONTAGNES

9,26 € mensuels

- Pour chaque appartement du 1^{er} janvier au 31 décembre soit :

111,12 €

Jardin communal:

- loyer annuel : 35 €

Concessions perpétuelles :

- 66 € le m²

Tarif salle des fêtes :

Public	Salle complète	Salle buvette (uniquement)
Particulier St-Amant	104,00 €	52,00 €
Association St-Amant jeunes mineurs savinois	gratuit	gratuit
Particulier, Association hors St-Amant	211,00 €	104,00 €
Nettoyage	52,00 €	29,00 €

Tarifs Village-vacances

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention de délégation de service public entre la commune, délégant, et la Société Publique Locale Saviloisirs, délégataire, qui stipule que les tarifs à appliquer aux usagers sont proposés par la Société délégataire et doivent être approuvés par l'assemblée délibérante du délégant.

Le Conseil municipal accepte les tarifs proposés par La société publique locale, soit une augmentation d'environ 2%.

1) Gites :

pour la clientèle touristique hors conventions CCAS EDF et CCE cheminots:

a) basse saison du 1er novembre au 31 mars.

	une nuit	Forfait 2 nuits	Forfait 3 nuits	nuit supplémentaire	1 semaine
Châlets 6 pl	65,00 €	106,00 €	142,00 €	31,00 €	264,00 €
Châlets 4 pl	55,00 €	91,00 €	121,00 €	26,00 €	223,00 €

b) moyenne saison du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 31 octobre.

	une nuit	Forfait 2 nuits	Forfait 3 nuits	Nuit supplémentaire	1 semaine
Châlets 6 places	82,00 €	128,00 €	168,00 €	36,00 €	311,00 €
Châlets 4 pl	69,00 €	110,00 €	146,00 €	31,00 €	268,00 €

c) haute saison du 1er juillet au 31 août.

	une nuit	Forfait 2 nuits	Forfait 3 nuits	Nuit supplémentaire	1 semaine
Châlets 6 places	106,00 €	167,00 €	223,00 €	51,00 €	427,00 €
Châlets 4 pl	90,00 €	146,00 €	197,00 €	46,00 €	380,00 €

Pour la période hors convention les agents de la CCAS EDF pourront bénéficier du tarif basse saison diminué de 15 %.

Pour la location des gites durant ces 3 saisons, il sera accordé une réduction de 10 % aux familles savinoises.

c) Stagiaires (formation, insertion, apprenti).

Catégorie	nuitée	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
Châlets 6 places	12,50 €/ nuit/pers	99 €	192 €	277 €	355 €
Châlets 4 places		86 €	163 €	234 €	305 €

d) Salariés, familles, professeur..:

Catégorie	Nuitée	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
Châlets 6 places	24,50 €/nuit/pers	180 €	294 €	378 €	450 €
Châlets 4 places		170 €	286 €	357 €	420 €

e) Arrhes de réservation : 30 % du montant total

f) Groupes artistiques:

1 nuit	jusqu'à 3 nuits	de 4 à 10 nuits	de 11 à 20 nuits	de 21 à 30 nuits
59 €	32,00 €	27,00 €	23,00 €	20,00 €

2) Draps : 4,50 €

Pack linge de toilette (par personne): 4,50 €

3) Machine à laver: 2,20 € sans lessive
3,20 € avec lessive

4) Animaux: 1,50 € / jour.

5) Forfait ménage: 35 €.

6) Camping :

Campeurs 4,00 €

Emplacements 2,30 €

Enfant (- de 12 ans) 1,80 €

Tente 2,10 €

Camping- car / caravane 3,70 €

7) Location salle culturelle:

Prix de la salle culturelle	Public	Salle complète	Bar- sanitaires-hall
ST-AMANT-R-S	Associations, collectivités	102,00 €	50,00 €
	Particuliers	203,00 €	
HORS ST-AMANT-R-S	Associations, collectivités	251 € (1 jour)	75,00 €
	Particuliers		
		373 € (2 jours)	
		122 € par journée supplémentaire	
		61 € par 1/2 journée supplémentaire	

Salle régée de la salle culturelle: 102 € mensuel.

Groupes artistiques:

de 1 à 5 jours	49,00 €
de 6 à 15 jours	41,00 €
16 jours et plus	32,00 €

8) Location salle d'accueil:

Location hors sac: 23 €

Location à la journée ou à la soirée: 64 €

Location 2 jours: 112 €

48 € seront appliqués par jour supplémentaire

Tarif cantine scolaire :

Le tarif du repas, fixé par le Conseil général, est de 3,85 €.

A compter du 1er janvier 2015, le Conseil municipal décide de la mise en place d'un tarif prenant en compte les ressources des familles savinoises.

La différence sera prise en charge par la commune.

Quotient familial	De 0 à 550	De 551 à 1000	De 1001 à 1250	Supérieur à 1250
Participation familiale	2,50 € par repas	3,00 € par repas	3,50 € par repas	Plein tarif 3,85 € par repas (tarif 2015)
Participation communale	1,35 € par repas	0,85 € par repas	0,35 € par repas	Pas de participation communale

Pour que la participation communale soit appliquée aux repas de janvier 2015, les familles savinoises doivent transmettre leur avis d'imposition impérativement avant le 17 janvier 2015. Les familles en union libre ou concubinage fourniront les deux avis d'imposition sur le revenu.

Remboursement prêt Valenton:

Suite au rachat du prêt de garantie de la SEMVA pour les logements de la résidence Gaspard des Montagnes, d'un montant de restant dû de 122 232 €, le Conseil municipal doit effectuer des virements de crédits pour solder la créance.

Subvention collège – voyage pédagogique 2015:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collège Alexandre Vialatte sollicite une aide financière pour l'organisation :

- d'un voyage pédagogique à Paris qui aura lieu du 24 au 27 mars 2015 avec la classe de 6ème .
- d'un tournage de court-métrage au château de Guèdelon qui aura lieu du 4 au 7 mai 2015 avec la classe de 5ème.

14 élèves domiciliés sur la commune participent à ces voyages (8 en classe de 6ème et 6 en 5ème).

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de (50*14élèves) 700 € en complément de la subvention annuelle versée à l'association des parents d'élèves. Il émet le souhait que cette somme soit utilisée pour l'ensemble des élèves.

Déneigement :

La commune ne disposant que d'un seul engin de déneigement qui effectue également le gravillonnage et le sablage, il est proposé de continuer à travailler avec 2 entreprises pour 2 des 3 traces communales.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix moins une, de confier à M. Philippe Genestier la tournée précédemment effectuée par l'entreprise Pointud.

La seconde trace de la commune sera toujours déneigée par l'entreprise Obéniche (viscinal n°1).

Le tarif appliqué par les entreprises de déneigement est de 58 euros de l'heure.

Les employés communaux effectueront le déneigement du bourg ainsi que le gravillonnage des hameaux.

Travaux ERDF :

1 – Enfouissement réseau BT du Malmontat

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet d'enfouissement du réseau BT au village du Malmontat.

2 - Alimentation BTS – Clos des soeurs

Pour la viabilisation des terrains du Clos des sœurs, la participation communale s'élève à 2 967 € pour une fouille de 129,50 mètres.

Le Conseil municipal accepte de réaliser ces travaux.

SIEG

1 – Groupement d'achat

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, le SIEG envisage la création d'un groupement de commandes.

Le Conseil municipal ne souhaite pas rejoindre ce groupement.

2 – Maintenance/entretien Eclairage Public

Le SIEG propose de modifier la fréquence des tournées au 1er janvier 2015 en tournée semestrielle. Actuellement, nous avons une tournée bimestrielle.

Le Conseil municipal décide de solliciter la SCIE pour des devis de tournées soit, 2 fois par mois, au trimestre ou au semestre.

Le Conseil municipal souhaite organiser une réunion publique en 2015 pour soumettre aux habitants l'extinction partielle ou totale de l'Eclairage Public à partir d'une certaine heure.

Restauration fontaine place Saint-Martin :

Le Conseil municipal accepte le devis présenté par l'entreprise DB Maçonnerie pour la restauration de la fontaine place Saint-Martin pour un montant prévisionnel de 3990 € hors taxes qui comprend l'étanchéité de la fontaine et la restauration des pavés.

Illuminations 2014 :

Les décorations de Noël étant pour la plupart, inutilisables, la commission décide de surseoir aux illuminations du bourg en installant des décors lumineux sur les bâtiments publics et des petits sapins.

Syndicat touristique:

Le Conseil Municipal décide de modifier la liste des délégués au syndicat touristique du Livradois comme suit :

Huguette CAMBRAY en remplacement de Alexis BARRY

Les délégués sont donc:

- CHASSAIGNE François
- CHASSAIGNE André
- CAMBRAY Huguette
- COMBRIS Josiane

Le maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Touristique souhaite déposer une inscription pour la création d'un espace détente « Spa-Hammam » au village-vacances, au titre de la DETR ; le projet doit être soumis à une étude de faisabilité.

EHPAD :

André CHASSAIGNE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD Gaspard des Montagnes, fait le compte-rendu de sa récente rencontre avec les directeurs de l'A.R.S. et de l'Hopital d'Ambert, qui assure la gestion de l'EHPAD. Il confirme que l'A.R.S demeure favorable à la restructuration de l'EHPAD, à condition que ce projet soit porté par un ensemble hospitalier plus important, comme celui d'Ambert. Si le financement n'est à ce jour toujours pas bouclé, l'objectif est de pouvoir obtenir d'ici quelques mois un financement complémentaire de l'Etat, lequel permettrait la réalisation de cette restructuration.

En attendant, du fait de la détérioration de l'établissement, de l'évolution des normes et des coûts de maintenance et de chauffage trop importants, un relogement temporaire a été organisé pour la majorité des résidents au sein de l'Ehpad Pré Bayle, à Ambert. De même, le personnel a été intégralement affecté à ce même établissement. Les résidents ne souhaitant pas intégrer le Pré Bayle ont pu rejoindre un autre établissement.

Pour conclure, Monsieur Le Maire dénonce les rumeurs de fermeture de l'établissement qui ne reflètent en rien la réalité du projet.

Centre de loisirs :

Les enfants inscrits au centre de loisirs seront accueillis pour les vacances de Noël dans les locaux de St-Germain-L'Herm.

Dans l'attente de la réhabilitation du bâtiment du Centre de Loisirs, le maire met à disposition des salles de la mairie et le local situé dans la résidence Gaspard des Montagnes

Emploi technique :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'après comparaison avec des communes de même démographie, il s'avère que la commune de Saint-Amant-Roche-Savine dispose de moins d'employés techniques alors qu'elle dispose d'un équipement touristique nécessitant beaucoup

d'entretien.

Le Conseil municipal décide de créer un poste de 30 heures hebdomadaires dans le cadre des contrats aidés.

La commission Environnement doit étudier sa fiche de poste.

Déleguée Commission Culture :

Le Maire désigne Mme Isabelle MONTALBANO comme déléguée Culture et Jeunesse

Délégués au Syndicat Ciné Parc et convention de prise en charge repas opérateur Ciné Parc :

Le Conseil Municipal décide de :

- modifier la liste des délégués Ciné Parc comme suit :

- 2 Titulaires : - MENAGER Anthony.

- CAMBRAY Huguette.

- 2 Suppléants :- BARRY Alexis.

- CHASSAIGNE François.

- signer la convention de prise en charge du repas opérateur de Ciné Parc, contractée entre la commune et le Syndicat Intercommunal Ciné Parc.

Concours race Salers :

Le Maire informe le Conseil municipal que le 40ème concours départemental de la race Salers aura lieu dans la commune le samedi de la fête patronale.

C'est une manifestation de grande envergure (2000 à 3000 personnes) qui nécessitera un budget conséquent, dont le montant exact reste à établir.

Questions diverses:

SIAMU :

Suite à la non-adhésion et à la réponse négative de la municipalité de Fournols pour le remboursement de la participation financière des cours de musique d'une élève de sa commune, scolarisée à Saint-Amant, le Conseil municipal a voté contre la prise en charge des cours de cet enfant (contre : 7, pour : 3 , abstentions : 3).

Subvention Gaspard

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 283 euros à l'association Gaspard en fêtes pour l'organisation de la foire de la Sainte Catherine.